

COMMUNE DE RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 055/2022

Séance du 14 décembre 2022

Date de la convocation : 09/12/22

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Date d'affichage :
09/12/2022

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPP Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absents excusés : CAILHOL Thierry, MARTIN Jessica.

Procurations : CAILHOL Thierry à ROBERT Béatrice, MARTIN Jessica à BRILLANT Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	12	

Objet : Débat PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement durable*)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20/2020 en date du 10 juillet 2020, prescrivant une demande d'engagement de procédures d'évolution du PLU à la Communauté d'Agglomération. Il rappelle également les enjeux et les phases du PADD qui s'organisent de la façon suivante :

- AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RICHESSE A VALORISER

- ✓ A1 – Préserver la trame verte et bleue riviéroise
 - A1.1 – Préserver l'ensemble des composantes naturelles
 - A1.2 – Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal
 - A1.3 – Maintenir l'équilibre urbain/rural
 - A1.4 – Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires
- ✓ B1 – Valoriser les composantes de l'identité paysagère riviéroise
 - B1.1 – Maintenir les spécificités du paysage local
 - B1.2 – Révéler le patrimoine du quotidien
 - B1.3 – Concilier préservation du paysage et développement urbain
- ✓ C1 – Conforter la vocation agricole du territoire
 - C1.1 – Donner la priorité à l'activité agricole
 - C1.2 – Conserver les fonctions agricoles du territoire
 - C1.3 – Conforter la dimension paysagère des milieux agricoles

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- **AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ADAPTE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI**

✓ **A1 – Maintenir l'attractivité communale**

- A2.1 – Permettre l'accueil de nouveaux habitants
- A2.2 – Assurer une production de logements cohérente
- A2.3 – Intégrer les enjeux fonciers liés au climat dans le projet communal

✓ **B2 – Promouvoir un habitat diversifié et une organisation urbaine raisonnée**

- B2.1 – Renouveler les formes urbaines pour les adapter aux enjeux actuels
- B2.2 – Mettre en place les conditions favorables à des projets urbains plus durables pour l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des habitants
- B2.3 – Asseoir la centralité du Bourg et maintenir l'équilibre entre milieu urbain et rural

✓ **C2 – Offrir à un public divers des espaces aux multiples usages**

- C2.1 – Adapter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir
- C2.2 – Structurer les lieux de rencontres

- **AXE 3 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MUTATION**

✓ **A3 – Renforcer l'économie locale et présente**

- A3.1 – Maintenir et développer les activités économiques pour porteuses d'emploi local
- A3.2 – Développer l'économie locale et présente
- A3.3 – Valoriser les ressources locales

✓ **B3 – Consolider/Conforter la vocation touristique du territoire**

- B3.1 – Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguelète
- B3.2 – Conforter et diversifier l'offre d'hébergements
- B3.3 – Accompagner la mobilité liée aux loisirs et faciliter l'accès à Aiguelète

✓ **C3 – Mettre en lien les espaces pour faciliter la mobilité**

- C3.1 – Mailler le territoire pour faciliter les déplacements
- C3.2 – Apaiser les déplacements

Etant entendu que le PADD occupe une place centrale au sein du PLU à partir duquel déclinera la politique de développement et d'aménagement et qui définira les règles d'occupation du sol au travers de son règlement, de ses documents graphiques ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

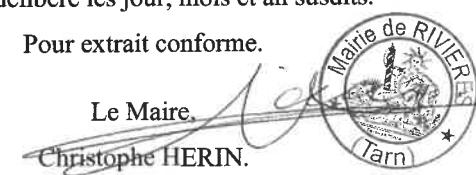
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal PREND ACTE et ATTESTE :

- De la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme ;
- Que le PADD dont le contenu intégral est annexé à la présente, constitue le cadre de développement communal pour la prochaine décennie.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

REVISION DU PLU DE RIVIERES

vers pour être
annexé à la déclaration
n°55/2022, du 14/11/2022.

[Signature]



RESTITUTION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



PAYSAGES/COME

RIVIERES

REVISION DU PLU DE RIVIERES

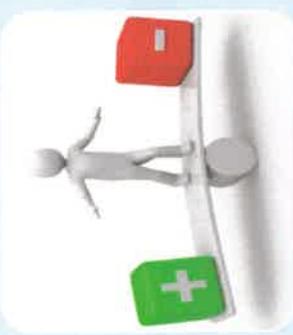
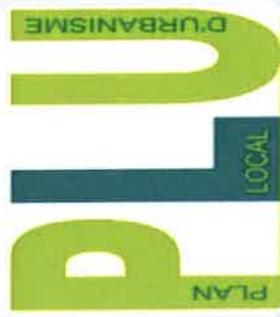
METHODOLOGIE



PAYSAGES/COMET

MÉTHODOLOGIE DE LA REVISIION DU PLU

MÉTHODOLOGIE



DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Photographie du territoire
à l'instant T

Cette étape fonde la
connaissance du territoire et
la justification des choix

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition des orientations
de développement

Projet politique définissant les
orientations de
développement

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Traduction spatiale et
réglementaire des actions
définies dans le P.A.D.D.

Définition des normes
opposables aux
autorisations d'urbanisme

ARRÊT DU PLU

Rédaction, justification des
choix et évaluation des
incidences sur
l'environnement

Validation de la phase
d'études par les élus

PAYSAGES/COMET

MÉTHODOLOGIE DE LA REVISION DU PLU

MÉTHODOLOGIE



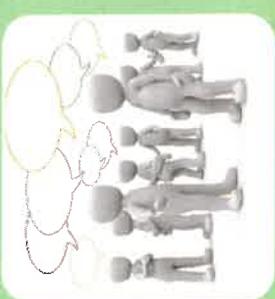
APPLICATION

Application du nouveau document sur le territoire



APPROBATION

Intégration des observations des PPA et de la population



ENQUÊTE PUBLIQUE

Phase d'information et recueil des observations du public



CONSULTATION DES PPA

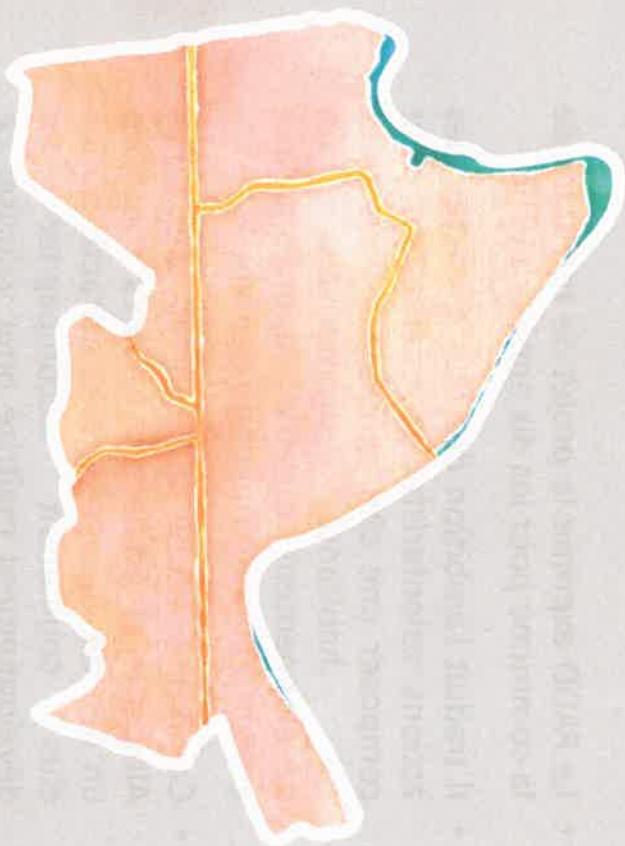
Recueil des avis de toutes les personnes publiques associées

PAYSAGES/COMET

REVISION DU PLU DE RIVIERES

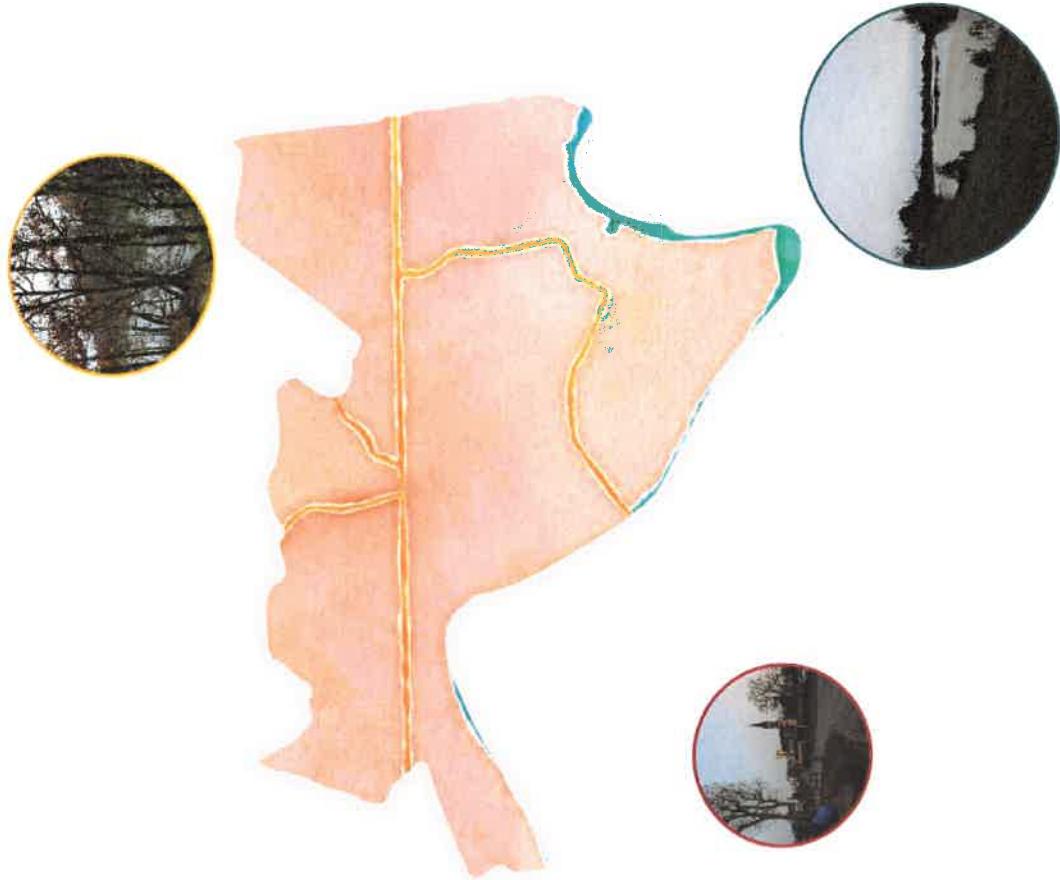
UN PROJET POUR
DEMAIN

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



PAYSAGES/COMET

LE PROJET COMMUNAL



- Le PADD exprime le projet de territoire de la commune pour les dix années à venir.
- Il traduit l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants promouvant un développement durable répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Commune située aux portes des pôles Albigeois et Gaillacois, Rivières constitue un lieu de vie agréable et attractif où les élus souhaitent accompagner un développement maîtrisé pour valoriser ce cadre de vie.
- Le PADD est la pièce centrale du PLU exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire.

PAYSAGES/COMET

LE PROJET COMMUNAL

UN PROJET POUR DEMAIN

AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RICHESSES A VALORISER

PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE RIVIEROISE

VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE RIVIEROISE

CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ADAPTE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

MANTENIR L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

PROMOUVOIR UN HABITAT DIVERSIFIÉ ET UNE ORGANISATION URBAINE RAISONNÉE

OFFRIR A UN PUBLIC DIVERS DES ESPACES AUX MULTIPLES USAGES

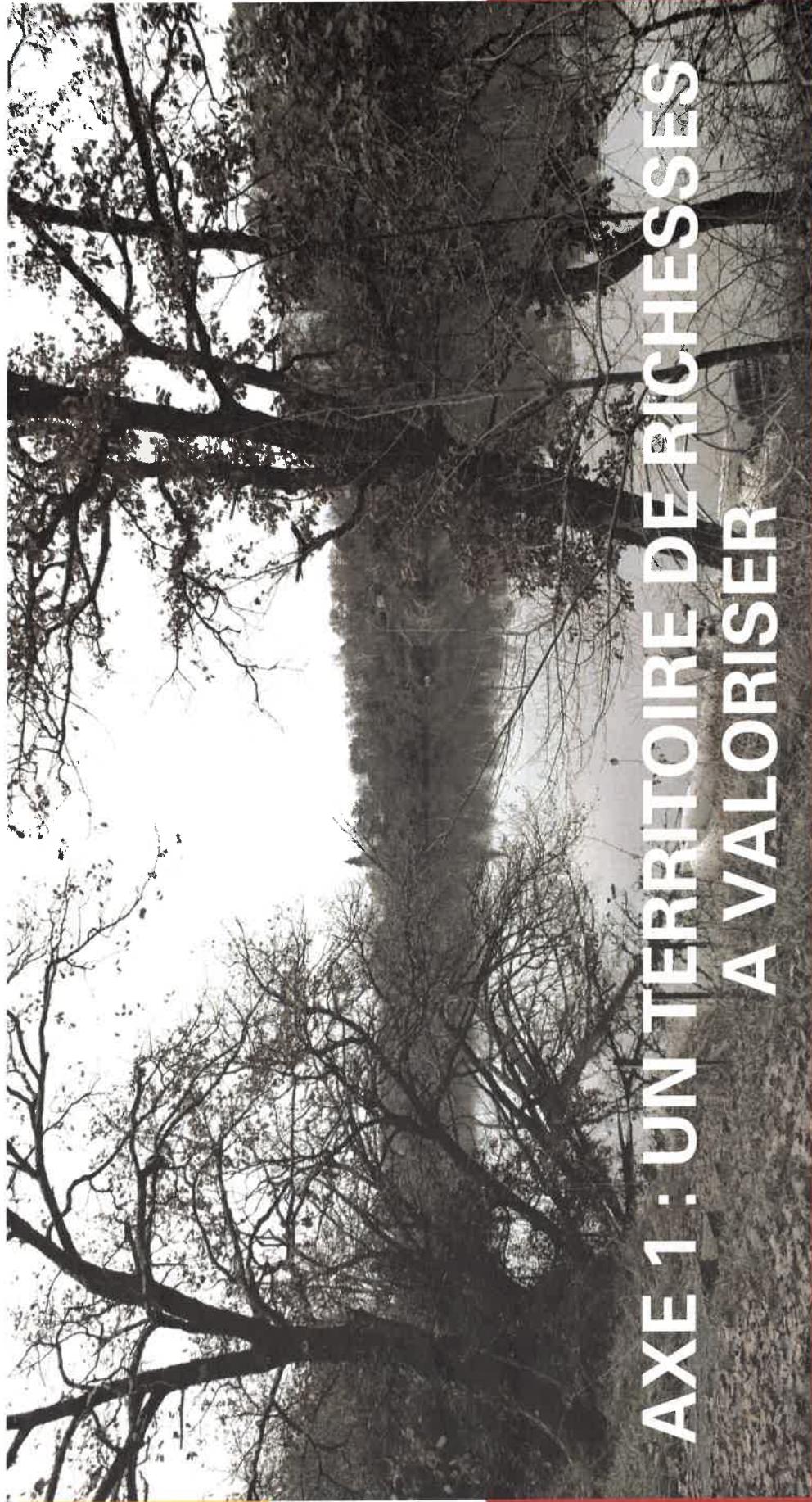
AXE 3 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MUTATION

RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE ET PRÉSENTIELLE

CONSOLIDER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITÉ

REVISION DU PLU DE RIVIERES



PAYSAGES/COMET

AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RICHESSES À VALORISER

CHIFFRE D'ADMINISTRATION ET DE REVENU OFFICIEL QUARANTE

CONSTATS

- Une richesse écologique reconnue (ZNIEFF, zones humides) centrée autour du Tarn
- Une biodiversité ordinaire liée aux éléments boisés et bocagers présent sur le territoire
- Des berges du Tarn boisées, au contact d'un ensemble bocager en aval du barrage mais dégradées en amont
- Une dispersion de l'habitat historique de l'habitat
- Des risques naturels significatifs identifiés

PAYSAGES/COMET

PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE RIVIEROISE

- **Action 1 : Préserver l'ensemble des composantes naturelles**
 - Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : ZNIEFF, zones humides, espaces sensibles ...
 - Protéger la trame écologique en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...
 - Maintenir et recréer les connexions entre ces ensembles par la protection et la requalification des corridors écologiques facilitant la circulation de la faune et de la flore.
- **Action 2 : Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal**
 - Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrêtrages, effondrement...), notamment en favorisant la plantation d'espèces adaptées,
 - Valoriser le patrimoine de l'eau en :
 - Portant des actions sur les bords des cours d'eau : Le Tarn, La Saussanne, etc. et sur des secteurs à enjeux : en amont du barrage, zone bocagère à l'Ouest du bourg, station d'épuration, zone d'expansion etc.,
 - Recréant un équivalent à la servitude de marchepied le long des berges du Tarn.
- **Action 3 : Maintenir l'équilibre urbain/rural**
 - Recentrer l'habitat autour des noyaux constitués
 - Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles dans la conception des projets urbains,
 - Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-aménageable pour limiter l'impact du développement urbain sur la biodiversité.
- **Action 4 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires**
 - Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeu,
 - Prioriser le développement des secteurs équipés et desservis par les réseaux.

PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE RIVIEROISE

UN PROJET POUR DEMAIN

PAYSAGES/COMET

ACTION 1 : Préserver l'ensemble des composantes naturelles

- Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : ZNIEFF, zones humides, espaces sensibles ...
- Protéger la trame écologique en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...
- Maintenir et recréer les connexions entre ces ensembles par la protection et la requalification des corridors écologiques facilitant la circulation de la faune et de la flore.

ACTION 2 : Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal

- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrétages, effondrement...) en favorisant notamment la plantation d'espèces adaptées,
- Valoriser le patrimoine de l'eau en :

ACTION 3 : Maintenir l'équilibre urbain/rural

- Recréer l'habitat autour des nouveaux constitués
- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles dans la conception des projets urbains,
- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-aménageable pour limiter l'impact du développement urbain sur la biodiversité.

ACTION 4 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires

- Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeu,
- Prioriser le développement des secteurs équipés et desservis par les réseaux.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Un patrimoine témoin de la tradition rurale et agricole du territoire
- Absence d'élément patrimonial remarquable
- Des paysages structurés par des ensembles assez facile à repérer
- Une entrée de village manquant de lisibilité (côté RD988) & un centre bourg en quête d'identité

PAYSAGES/COMET

VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE RIVIÈROISE

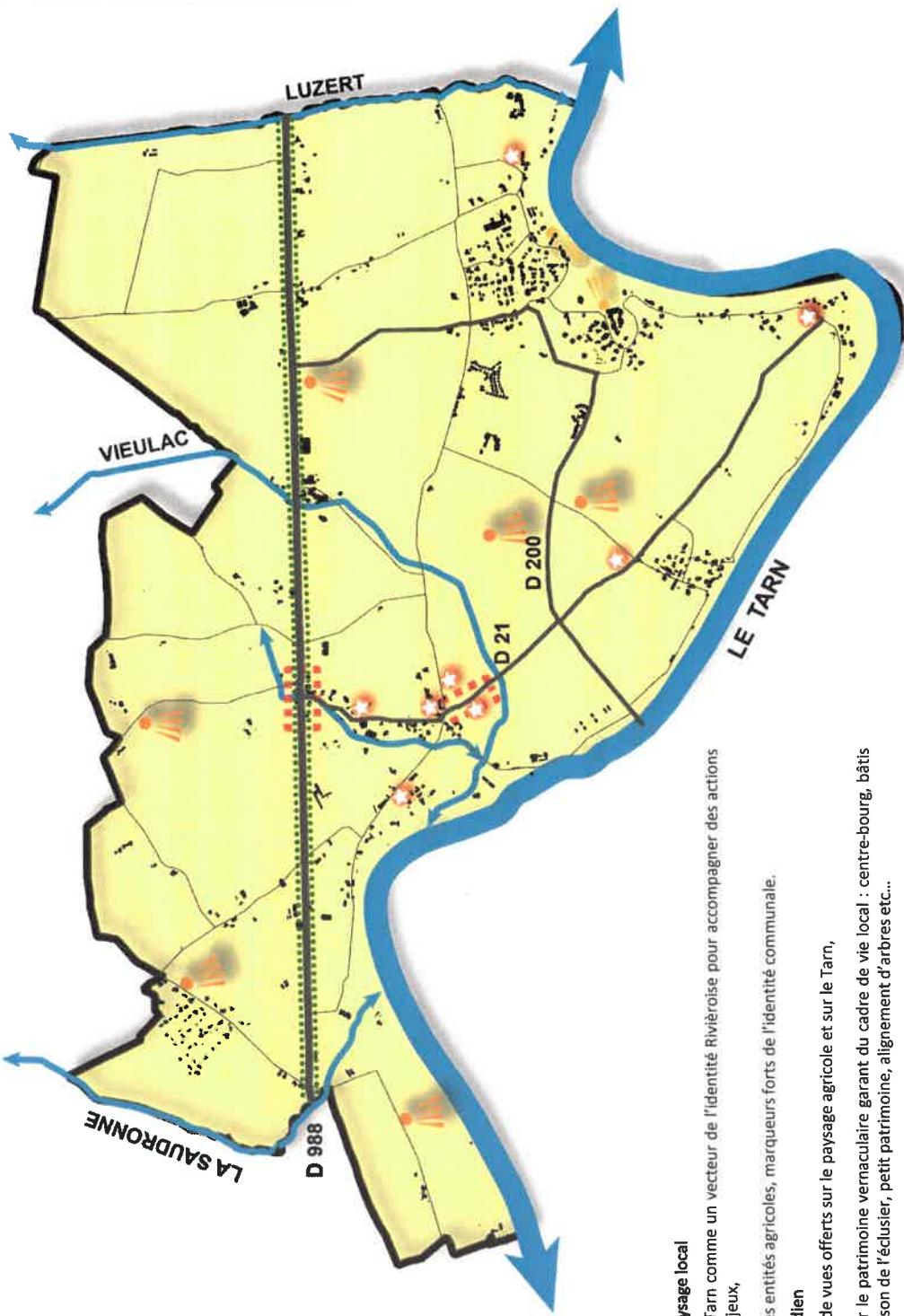
- **Action 1 : Maintenir les spécificités du paysage local**
 - Mettre en scène le Tarn comme un vecteur de l'identité Rivièreoise pour accompagner des actions sur des espaces à enjeux,
 - Préserver les grandes entités agricoles, marqueurs forts de l'identité communale.
- **Action 2 : Révéler le patrimoine du quotidien**
 - Préserver les cônes de vues offerts sur le paysage agricole et sur le Tarn,
 - Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : centre-bourg, bâtis anciens, églises, maison de l'éclusier, petit patrimoine, croix, alignement d'arbres etc...
- **Action 3 : Concilier préservation du paysage et développement urbain**
 - Faire des entrées de ville des marqueurs qualitatifs du paysage communal, notamment sur la RD 988 et le centre bourg,
 - Définir des règles adaptées aux différents secteurs communaux et à leur identité : centre-bourg, lotissements, bâtis diffus, bâtis agricoles etc. tout en s'inspirant des codes de l'urbanisation traditionnelle.

ENJEUX

- Réflexion sur l'identité patrimoniale locale
- Renforcement de l'identité du village
- Traitement paysager des abords de la RD 988 et des entrées de ville

VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE RIVIÉROISE

UN PROJET POUR DEMAIN



ACTION 1 : Maintenir les spécificités du paysage local

- Mettre en scène le Tarn comme un vecteur de l'identité Rivièreoise pour accompagner des actions sur des espaces à enjeux,
- Préserver les grandes entités agricoles, marqueurs forts de l'identité communale,

ACTION 2 : Révéler le patrimoine du quotidien

- Préserver les cônes de vues offerts sur le paysage agricole et sur le Tarn,
- Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : centre-bourg, bâtis anciens, églises, maison de l'éclusier, petit patrimoine, alignement d'arbres etc...

ACTION 3 : Concilier préservation du paysage et développement urbain

- Faire des entrées de ville des marqueurs qualitatifs du paysage communal, notamment sur la RD 988 et le centre bourg,
- Définir des règles adaptées aux différents secteurs communaux et à leur identité : centre-bourg, lotissements, bâtis diffus, bâtis agricoles etc. tout en s'inspirant des codes de l'urbanisation traditionnelle.

PAYSAGES/COMET

CONSTATS

- Une activité agricole dynamique et pérenne
- Un territoire marqué par l'agriculture, ses paysages et son patrimoine
- Une urbanisation dispersée dans l'espace agricole

PAYSAGES/COMET

CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

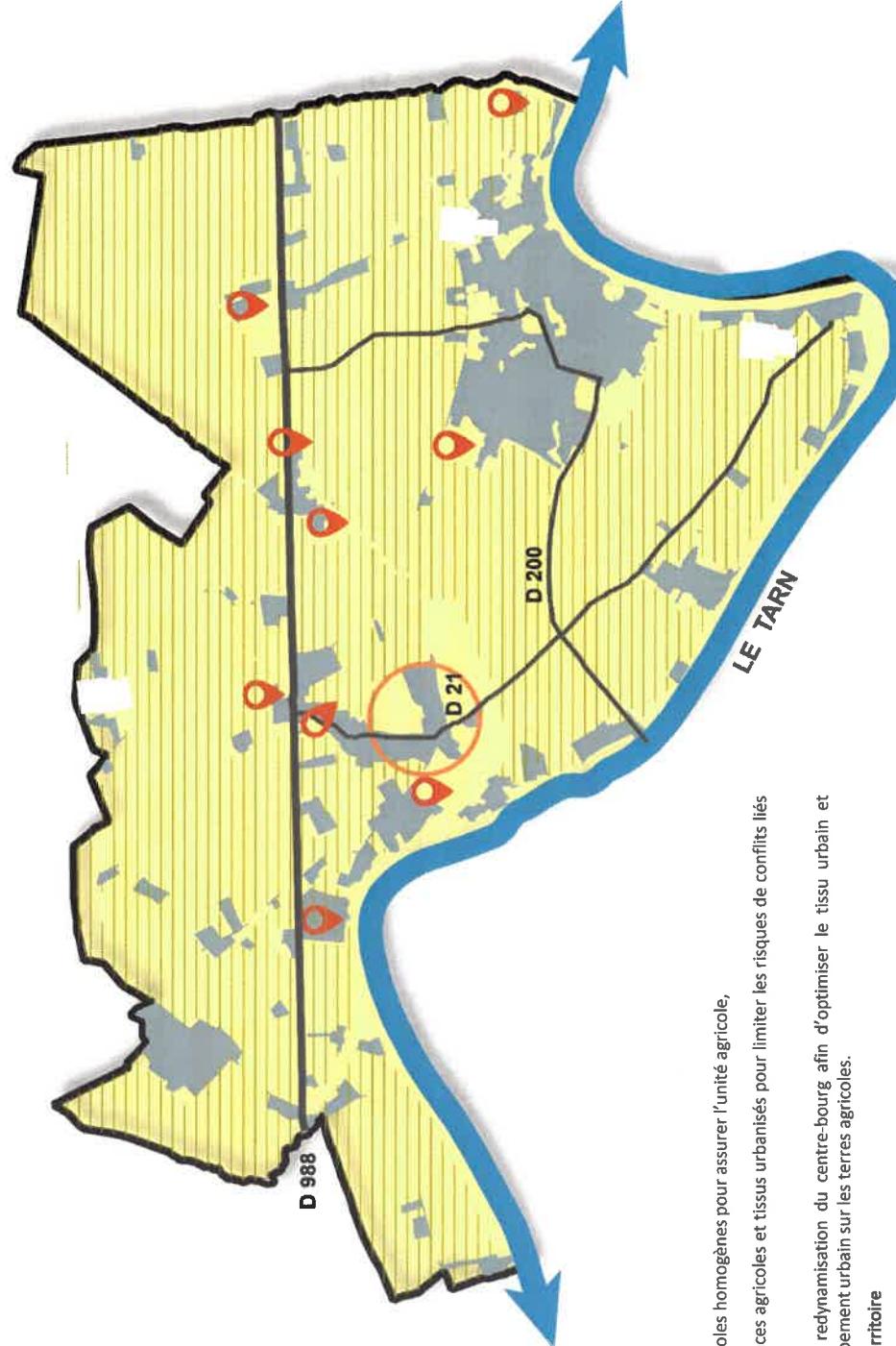
- **Action 1 : Donner la priorité à l'activité agricole**
 - Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,
 - Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,
 - Poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg afin d'optimiser le tissu urbain et limiter l'impact du développement urbain sur les terres agricoles.
- **Action 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire**
 - Définir des périmètres de développement suffisant autour des exploitations,
 - Valoriser l'agriculture de proximité et des circuits-courts,
 - Faciliter la diversification des activités agricoles, en lien notamment avec le tourisme, l'hébergement et le développement des énergies renouvelables.
- **Action 3 : Conforter la dimension paysagère des milieux agricoles**
 - Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant son réinvestissement,
 - Encadrer la constructibilité des espaces agricoles d'enjeux paysagers.

ENJEUX

- Soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification
- Accompagnement au maintien des paysages agricoles à enjeux
- Préservation de la fonctionnalité du foncier agricole
- Gestion de la cohabitation entre l'agriculture et les autres vocations du territoire

CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

PAYSAGES/COMET



UN PROJET POUR DEMAIN

ACTION 1 : Donner la priorité à l'activité agricole

- Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,
- Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,
- Poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg afin d'optimiser le tissu urbain et limiter l'impact du développement urbain sur les terres agricoles.

ACTION 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire

- Définir des périmètres de développement suffisant autour des exploitations,
 - Valoriser l'agriculture de proximité et des circuits-courts,
 - Faciliter la diversification des activités agricoles, en lien notamment avec le tourisme, l'hébergement et le développement des énergies renouvelables.
- Confirmer la dimension paysagère des milieux agricoles
- Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant son réinvestissement,
 - Encadrer la constructibilité des espaces agricoles d'enjeux paysagers.



REVISION DU PLU DE RIVIERES



PAYSAGES/COMET



AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ADAPTE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

POINT D'ANALYSE MÉTROPOLITAIN SUR LES TERRITOIRES

CONSTATS

- Une augmentation croissante de la population depuis le début des années 1970
- Une population communale jeune et dynamique
- Un territoire attractif en renouvellement
- Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements de services du territoire

PAYSAGES/COMET

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

- **Action 1 : Permettre l'accueil de nouveaux habitants**
 - Par sa position stratégique aux portes des pôles Albigeois et Gailacois, la commune de Rivières a vu sa population tripler depuis la fin des années 1970. L'ambition de la commune est de poursuivre un développement sur un scenario au fil de l'eau sur les prochaines années.
 - Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche d'accueil d'environ 260 habitants supplémentaires à l'horizon 2035.
- **Action 2 : Assurer une production de logements cohérente**
 - Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune mais aussi au desserrement des ménages, environ 140 logements doivent être produits à l'horizon 2035.
 - La priorité d'accueil est donnée au bourg et au comblement des dents-creuses ; le développement des hameaux constitués d'au moins 10 logements est conditionnée à la présence des réseaux suffisants.
- **Action 3 : Intégrer les enjeux fonciers liés au climat dans le projet communal**
 - En déclinaison des objectifs de la loi climat et résilience, la consommation d'espace pour l'habitat sera réduite 50%
 - Entre 2011 et 2020, le développement urbain a consommé 7,6 ha : le modèle à développer dans le futur vise à reduire de moitié l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles en ciblant une consommation globale d'ENAF d'environ 3 ha.

ENJEUX

- Poursuite et maintien de la croissance communale
- Adaptation de l'habitat aux évolutions démographiques
- Intégration des enjeux de la gestion de l'espace et de la consommation foncière

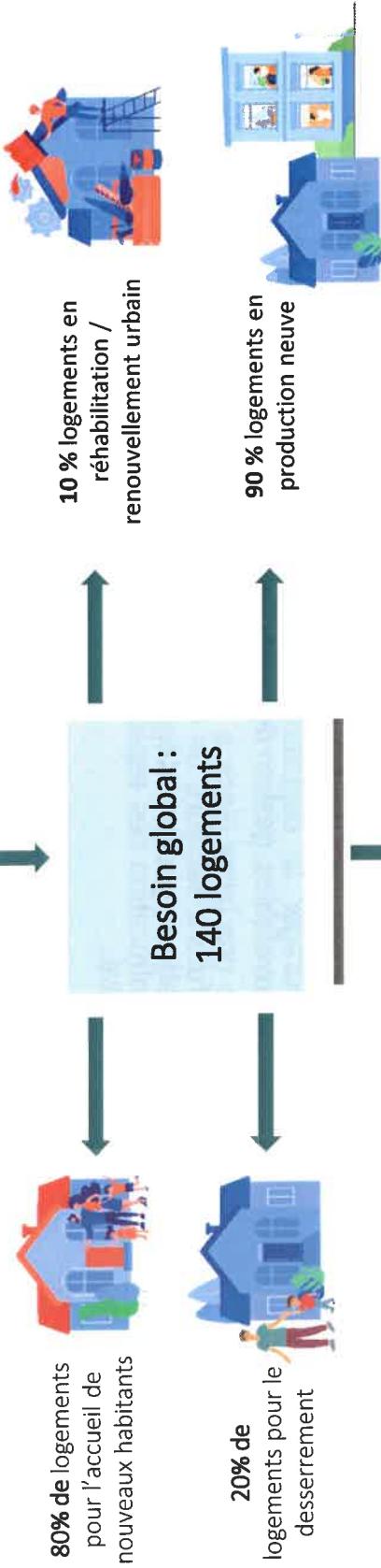
MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

UN PROJET POUR DEMAIN

PLH 2020-2025
! = + 21 lgt



2022-2035 : + 260 nouveaux habitants



Mobilisation prioritaire de l'enveloppe constituée :

1/3 de logements en densification et renouvellement urbain

2/3 de logements en extension

Objectifs de réduction de 50%
de consommation d'espace :

2011/2020 : 7,62 ha consommés

2022/2035 : 3 ha projetés pour l'habitat

PAYSAGES/COMET

CONSTATS

- Un taux de vacance faible
- Une multiplication par deux du nombre de résidences principales entre 1990 et 2017
- Des logements peu ouverts à la location
- Un parc de logements marqué par la vocation touristique du territoire : 162 logements en 2019 soit ¼ du parc

PAYSAGES/COMET

PROMOUVOIR UN HABITAT DIVERSIFIÉ ET UNE ORGANISATION RECENTRÉE

- **Action 1 : Renouveler les formes urbaines pour les adapter aux enjeux actuels**
 - Diversifier le parc de logements dans sa taille, sa forme, son type, sa temporalité ... afin de répondre à une pluralité de profils,
 - Privilégier l'urbanisation sous forme de quartier afin d'accompagner la production de différentes typologies de logements : maisons individuelles, maisons de ville, logements intermédiaires, petits collectifs, maisons partagées ...

- **Action 2 : Mettre en place les conditions favorables à des projets urbains plus durables pour l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des habitants**

- Encourager le déploiement d'un habitat énergétiquement sobre : énergies renouvelables, gestion des eaux, labellisation etc.
- Faire une large place à la nature, garante d'un cadre de vie agréable, au sein des futurs secteurs de développement : plantations adaptées au changement climatique, gestion intégrée des eaux pluviales, espaces verts ; Accompagner la réqualification des espaces publics en donnant une place de premier choix au végétal.

ENJEUX

- **Action 3 : Asséoir la centralité du bourg et maintenir l'équilibre entre milieu urbain et rural**
 - Privilégier le développement dans le cœur de bourg afin de renforcer la centralité autour du noyau historique offrant la mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants,
 - Avoir une gestion économe du foncier en orientant en priorité le développement de l'habitat sur les espaces siques en densification, ne nécessitant pas d'investissements de la collectivité et n'impactant pas les espaces agricoles ou naturels,
 - Encadrer le développement du bâti hors des noyaux urbains en définissant une évolution conforme à la législation en vigueur.
- Optimisation du potentiel ENR
- Accompagnement à la construction de logements répondant à toutes les étapes des trajectoires résidentielles
- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions démographiques récentes

CONSTATS

- La présence d'équipements et de services adaptés au territoire
- L'accueil d'associations favorisant le lien social et le bien-vivre sur la commune
- La dépendance aux pôles alentours en termes d'équipements, de services
- Une évolution des attentes des ménages en termes de services et d'équipements

PAYSAGES/COMET

OFFRIR A UN LARGE PUBLIC DES ESPACES AUX MULTIPLES USAGES

• Action 1 : Adapter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir

- Pérenniser l'offre urbaine de la commune pour répondre aux besoins d'une pluralité de profils en adaptant et développant les équipements, services et espaces publics : city-stade, boulodrome, verger etc.
- Définir une stratégie d'équipements complémentaires entre le bourg et le pôle d'Aiguelète
- Favoriser la mixité des usages pour tisser du lien social.

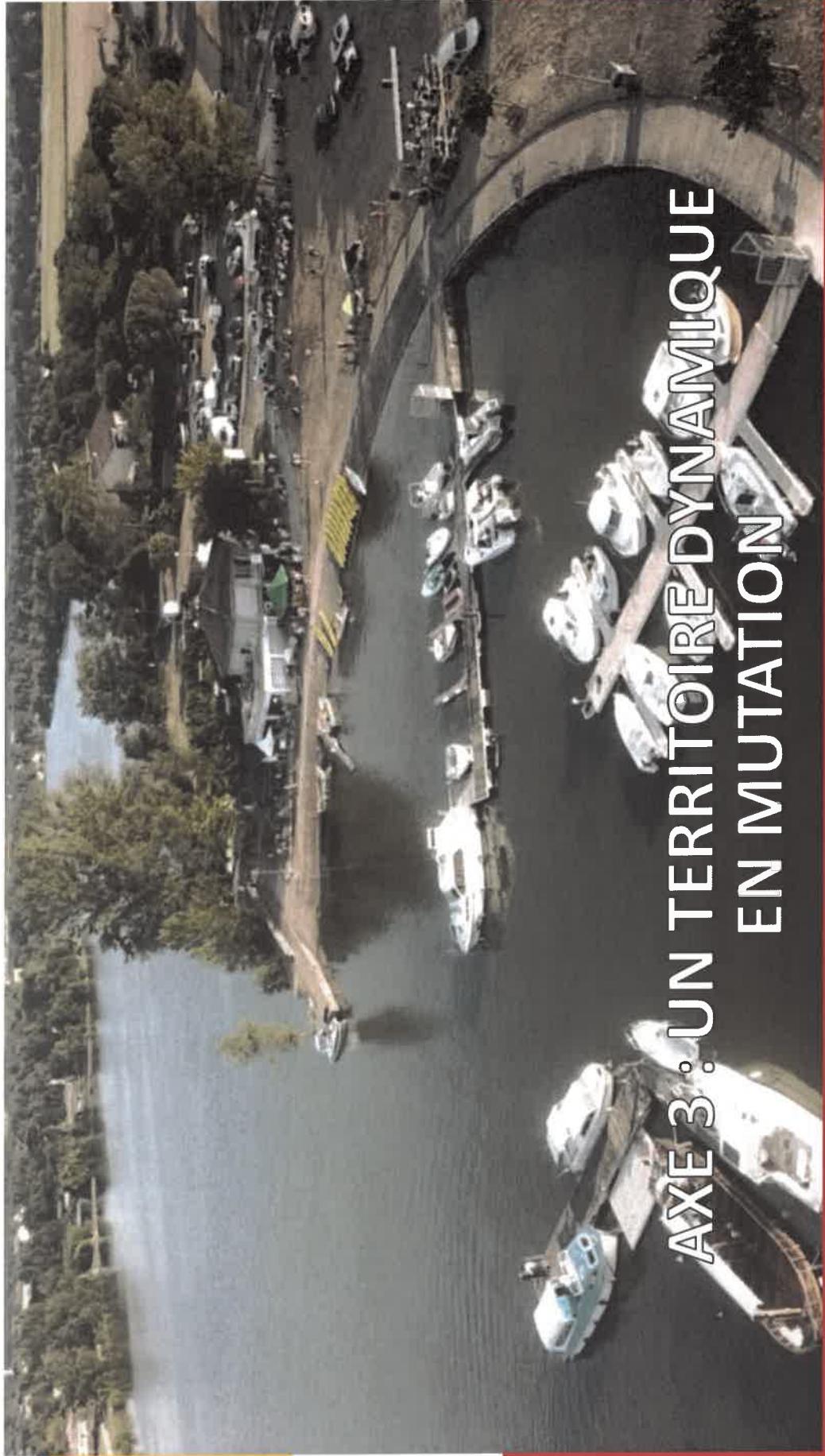
ENJEUX

- Réflexion autour d'un projet cohérent avec les équipements existants
- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions démographiques récentes
- Valorisation des espaces publics comme lieu d'accueil de la vie locale

• Action 2 : Structurer des lieux de rencontres

- Faciliter les interactions sociales en requalifiant et valorisant les espaces publics existants,
- Créer des espaces publics au sein des secteurs de développement et porter une attention sur la qualité de leurs aménagements.

REVISION DU PLU DE RIVIERES



PAYSAGES/COMET

AXE 3 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE
EN MUTATION

LEADER à l'initiative du territoire de la métropole du Grand Paris

CONSTATS

- Une intégration à la zone d'emplois d'Albi
- Une dépendance des pôles plus importants en emplois, en commerces et services
- Une progression des actifs ayant un emploi

PAYSAGES/COMET

RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE ET PRÉSENTEILLE

- **Action 1 : Maintenir et développer les activités économiques pour porteuses d'emploi local**
 - Entretenir la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises du territoire communal et intercommunal,
 - Redonner de la lisibilité dans les espaces dédiés en définissant le rôle de chacun et en améliorant leur intégration paysagère et architecturale,
 - Permettre le développement et la diversification des activités existantes tout en limitant les nuisances.
- **Action 2 : Développer l'économie locale et présenteille**
 - Renforcer la centralité commerciale et de services de proximité en centre bourg pour répondre aux besoins des consommateurs locaux,
 - Accompagner la mixité fonctionnelle en permettant l'implantation d'activités non nuisantes au sein du tissu résidentiel.
- **Action 3 : Valoriser les ressources locales**
 - Maintenir et développer les activités existantes en zone agricole,
 - Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

ENJEUX

- Accompagnement au développement de l'économie résidentielle et de l'emploi local
- Inscription de la dynamique économique dans la stratégie intercommunale
- Soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification

CONSTATS

- Une économie locale marquée par l'économie du tourisme et des loisirs
- Un pôle de tourisme et de loisirs jouant dont le rayonnement dépasse l'échelle locale
- Un parc de logements touristiques important
- Le développement d'une offre touristique avec plusieurs gîtes

PAYSAGES/COMET

CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

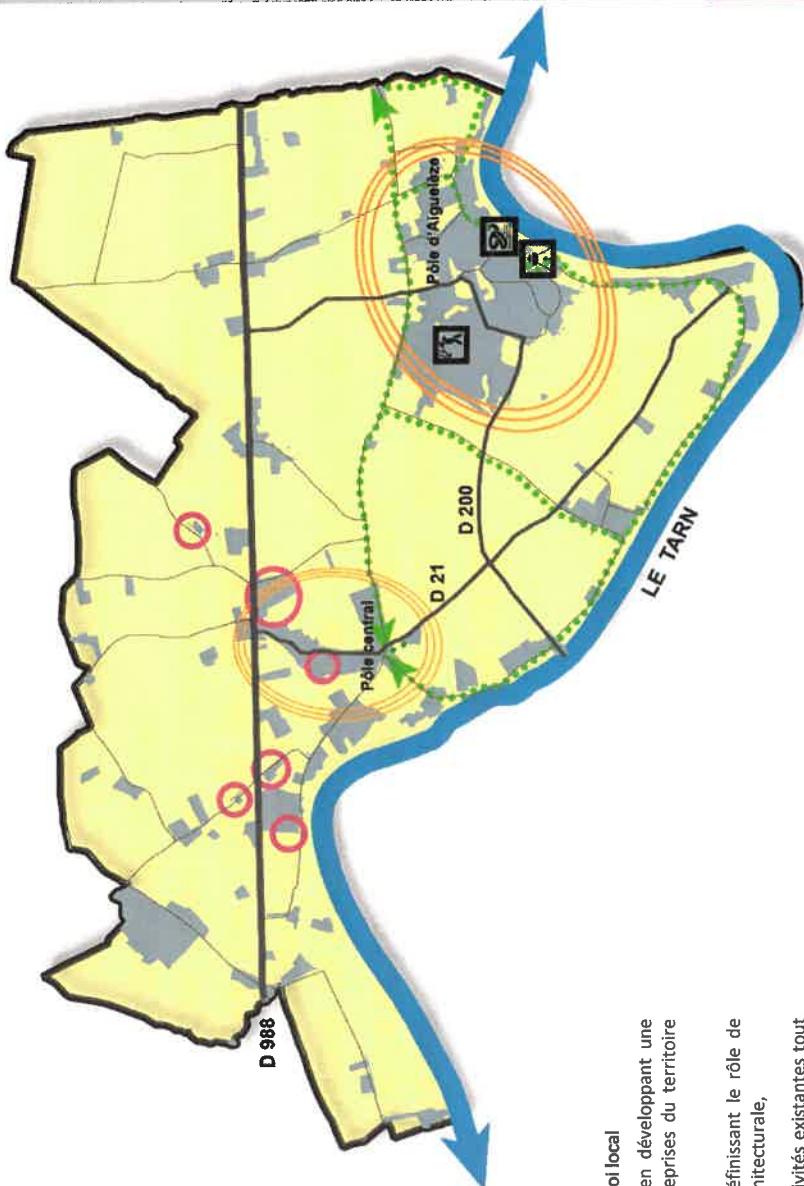
- **Action 1 : Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguelète**
 - Permettre le développement des activités existantes : tourisme, loisirs, golf, ...
 - Valoriser le label de tourisme durable « Pavillon Bleu »,
 - Redynamiser le port de plaisance.
- **Action 2 : Conforter et diversifier l'offre d'hébergements**
 - Maintenir les secteurs dédiés à de l'hébergement touristique,
 - Ouvrir à une plus grande diversité d'offre hébergement, notamment par l'investissement du bâti patrimonial local.
- **Action 3 : Accompagner la mobilité liée aux loisirs et faciliter l'accès à Aiguelète**
 - Mettre en réseau la base de loisirs avec le centre-bourg en favorisant l'émergence de nouveaux sentiers : bordure du Tarn, circuits vélos régionaux, voies piétonnes etc.
 - Envisager le franchissement du Tarn par les piétons,
 - Etudier les opportunités de desserte et de maillage supracommunal.

ENJEUX

- Développement des activités touristiques et de loisirs, marqueurs de l'économie locale
- Affirmation de la vocation du secteur d'Aiguelète
- Accompagnement à de nouvelles mobilités vers Aiguelète pour l'ouvrir à un plus large public

RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE ET PRÉSENTIELLE CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

UN PROJET POUR DEMAIN



ACTION 1 : Maintenir et développer les activités économiques porteuses d'emploi local

- Entretien la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises du territoire communal et intercommunal,
- Redonner de la lisibilité dans les espaces dédiés en définissant le rôle de chacun et en améliorant leur intégration paysagère et architecturale,
- Permettre le développement et la diversification des activités existantes tout en limitant les nuisances.

ACTION 2 : Développer l'économie locale et présente

- Renforcer la centralité commerciale et de services de proximité en centre bourg pour répondre aux différents besoins des consommateurs locaux,
- Accompagner la mixité fonctionnelle en permettant l'implantation d'activités non nuisantes au sein du tissu résidentiel

ACTION 3 : Valoriser les ressources locales

- Maintenir et développer les activités existantes en zone agricole,
- Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

PAYSAGES/COMET

Action 1 : Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguelaze

- Permettre le développement des activités existantes : tourisme, loisirs, golf, ...
- Valoriser le label de tourisme durable « Pavillon Bleu »,
- Redynamiser le port de plaisance.

Action 2 : Conforter et diversifier l'offre d'hébergements

- Maintenir les secteurs dédiés à de l'hébergement touristique,
- Ouvrir à une plus grande diversité d'offre hébergement, notamment par l'investissement du bâti patrimonial local.
- Mettre en réseau la base de loisirs avec le centre-bourg en favorisant l'émergence de nouveaux sentiers : bordure du Tarn, circuits vélos régionaux, voies piétonnes etc.

- Envisager le franchissement du Tarn par les piétons,
- Etudier les opportunités de desserte et de maillage supracommunal.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Une dépendance accrue à l'automobile en l'absence d'alternatives
- Un réseau départemental de transit couplant la commune en deux, pouvant engendrer des nuisances, notamment en termes de sécurité et de pollution de l'ancienne nationale RD988
- Un projet d'axe routier important structurant pour la l'ensemble du territoire et facilitant l'accès aux pôles voisins
- Des polarités déconnectées et difficiles à relier

PAYSAGES/COMET

METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITE

- **Action 1 : Mailer le territoire pour faciliter les déplacements**

- Mettre en œuvre les outils participant à la continuité des mobilités sur l'ensemble de la commune en cohérence avec le plan-guide en cours de réalisation,
- Connecter les différents pôles périphériques (pôle d'Aiguelèze, RD 988...) et le centre afin de renforcer son attractivité et sa découverte,
- Réduire la dépendance au tout automobile en offrant aux habitants des alternatives efficaces : aire de covoiturage, amélioration du réseau de transport en commun, voies douces...

- **Action 2 : Apaiser les déplacements**

- Sécuriser les liaisons vers les équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité des usagers,
- Sécuriser le franchissement de la RD988 et du futur barreau de contournement du bourg,
- Poursuivre les actions de sécurisation et de réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur de l'agglomération et sur les axes principaux de liaison,
- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages.

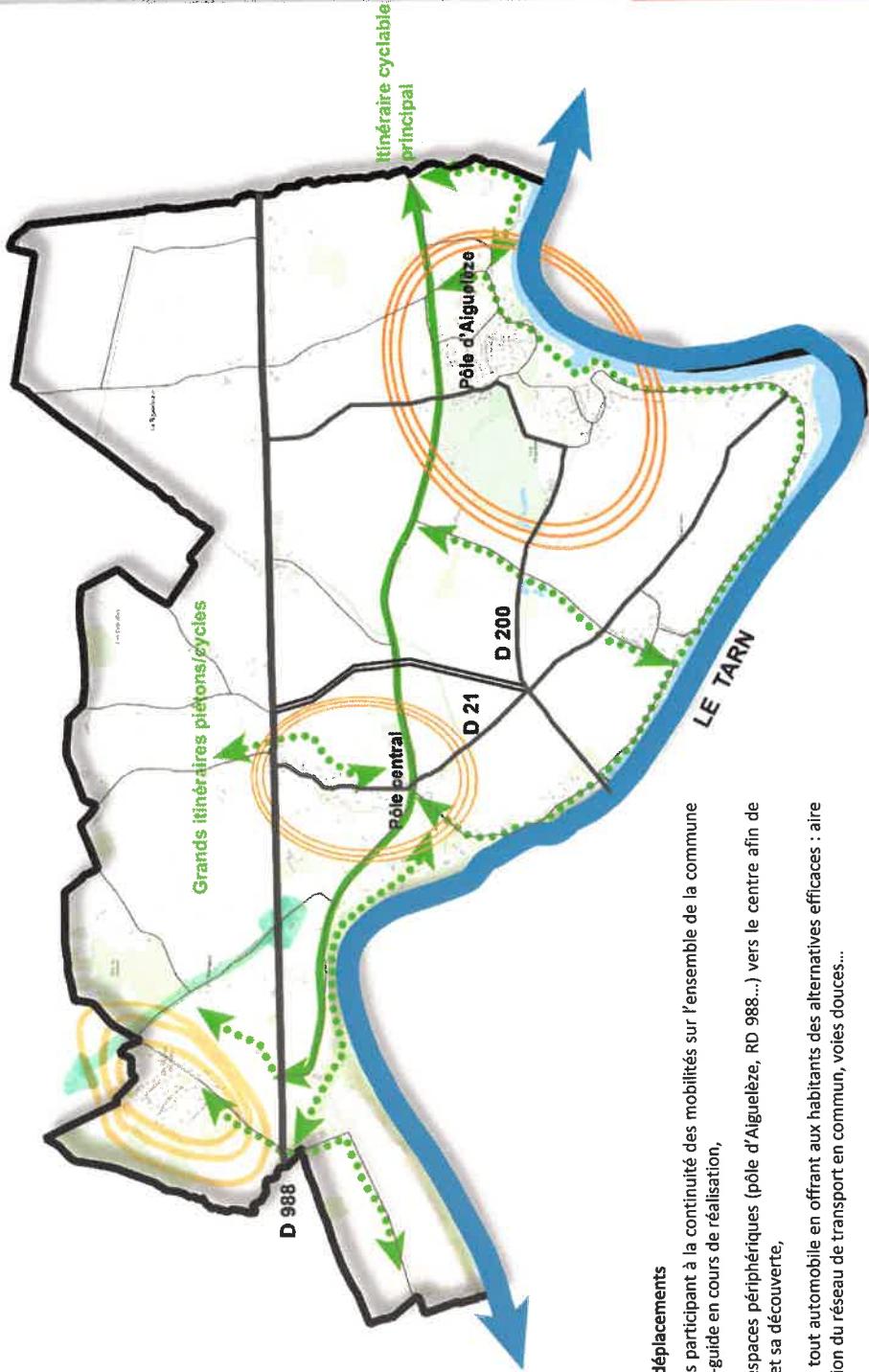
ENJEUX

- Accompagnement au développement des mobilités douces
- Adaptation au changement climatique
- Renforcement des aménagements piétonniers autour pôles locaux

METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITE

PAYSAGES/COMET

UN PROJET POUR DEMAIN



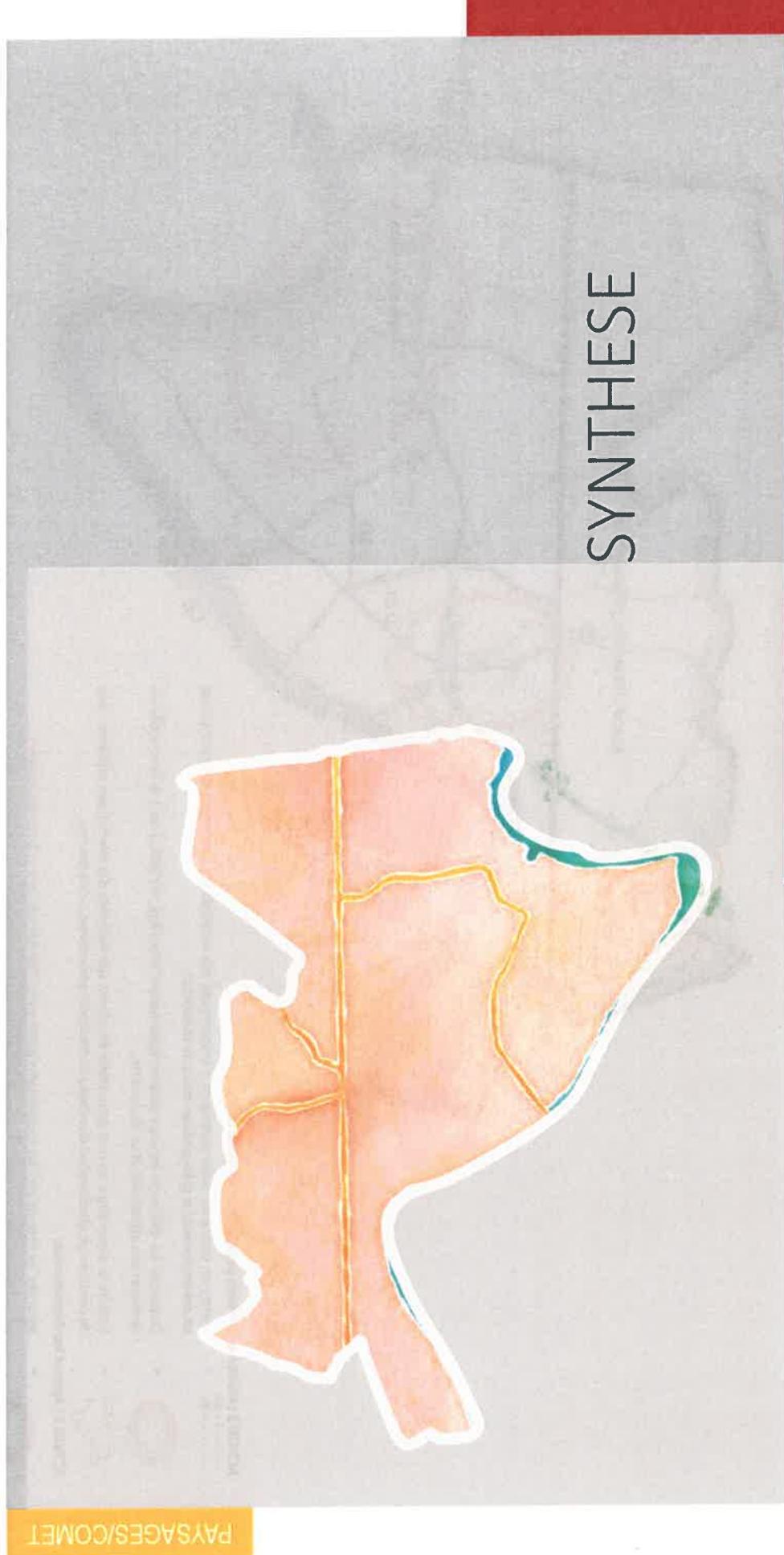
ACTION 1 : Mailier le territoire pour faciliter les déplacements

- Mettre en œuvre les outils participant à la continuité des mobilités sur l'ensemble de la commune en cohérence avec le plan-guide en cours de réalisation,
- Connecter les différents espaces périphériques (pole d'Aiguelète, RD 988...) vers le centre afin de renforcer son attractivité et sa découverte,
- Réduire la dépendance au tout automobile en offrant aux habitants des alternatives efficaces : aire de covoiturage, amélioration du réseau de transport en commun, voies douces...

ACTION 2 : Apaiser les déplacements

- Sécuriser les liaisons vers les équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité des usagers,
- Sécuriser le franchissement de la RD988 et du futur barreau de contournement du bourg,
- Poursuivre les actions de sécurisation et de réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur de l'agglomération et sur les axes principaux de liaison,
- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages.

REVISION DU PLU DE RIVIERES



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

SYNTHESE DU PROJET COMMUNAL

PAYSAGES/COMET



UN PROJET POUR DEMAIN

